

Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **87 (1936)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ou les jeunes faons y contribuent-ils peut-être aussi en se dressant, comme les chevreaux, sur leurs pattes de derrière, afin d'user ou d'aiguiser, par le frottement, leurs sabots antérieurs ? Quoiqu'il en soit, les dommages causés dans nos forêts de plaine, et dans celles du pied du Jura, ont pris une telle extension, ces années dernières, que des mesures préventives s'imposent; allons-nous demander l'extermination complète de ces gentils hôtes de nos bois ? Non, certes, mais la diminution de ce joli gibier serait cependant désirable !

M. Olivier Mettral, garde de triage à Yens, semble avoir obtenu de bons résultats en appliquant le système de protection indiqué plus haut, soit la plantation d'un piquet, de préférence écorcé, et ayant une apparence quelque peu ... civilisée !

Nous avons suivi le mouvement, en nous rappelant les conseils du vieux garde en 1898, et avons fait planter à côté des plants de mélèze restés encore intacts, et en diverses forêts, quelques centaines de piquets, délinquants de scierie bien visibles. — Messieurs les chevreuils se méfieront-ils et épargneront-ils nos plants ? C'est ce que nous pourrions vous dire au printemps prochain. — En attendant, les observations de quelque forestier, chasseur ou non, seraient ici les bienvenues.

S. Graff.

CHRONIQUE.

Cantons.

Grisons. *Décret en faveur de l'utilisation du bois.* Le gouvernement bernois ayant promulgué un décret tendant à mettre un frein au refoulement progressif du bois — tout au moins dans les constructions de l'Etat, ou dans celles que celui-ci subventionne — le *Conseil d'Etat* des Grisons, s'inspirant des mêmes considérations, a décrété ce qui suit :

1° Partout où cela sera jugé possible, le bois entrera, pour une plus large part, dans les constructions entreprises par les communes, les corporations et les associations qui bénéficient de subsides du canton. On examinera soigneusement, pour chaque cas particulier, dans quelle mesure de pareilles constructions peuvent être édifiées entièrement en bois ou, d'autre part, en faisant un usage aussi large que possible de cette matière, sans toutefois négliger les exigences techniques et économiques des travaux à exécuter.

En outre, on tiendra compte de la nécessité qu'il y a de développer l'économie forestière du canton des Grisons et de procurer des occasions de travail à l'industrie du bois cantonale.

En cas d'indécision, il y a lieu d'élaborer et de présenter des projets comparatifs avec emploi du bois.

Dans tous les cas où des prescriptions légales interdisent l'utilisation du bois (toitures, etc.), il sera fait exception à la règle.

2° Sauf cas d'impossibilité, ces instructions s'appliquent à tous les travaux de construction, y compris les routes, chemins forestiers et d'alpages (ponts, clôtures, etc.).

Lorsqu'il s'agit de bâtiments qui ne peuvent être construits entièrement en bois, on prévoira un emploi partiel aussi large que possible de ce produit dans l'aménagement intérieur.

On examinera également, en détail et pour tous les bâtiments, l'opportunité d'une installation de chauffage au bois et, le cas échéant, quand il s'agira d'immeubles de fortes dimensions, d'une installation de chauffage mixte.

3° Les entreprises chargées des travaux devront, sur demande, prouver que le bois utilisé provient du canton. Les contrats doivent contenir des instructions à ce sujet. L'emploi de bois étrangers sera évité, dans la mesure du possible.

Les exigences touchant la qualité du bois seront conditionnées aux nécessités techniques; elles ne devront pas dépasser le but recherché.

4° Le Conseil d'Etat se réserve de ne pas sanctionner les projets qui ne seront pas conformes aux prescriptions et de faire dépendre l'allocation des subsides d'un plus large emploi de bois, ou d'en réduire éventuellement la quote-part.

5° Les bureaux qui ont à s'occuper des travaux mentionnés sont tenus de veiller à l'exécution des dites prescriptions. Les exceptions à la règle doivent être motivées, du point de vue technique et économique.

6° Les communes sont invitées à contribuer, dans l'intérêt de l'économie publique, à la généralisation de l'emploi du bois. Un appel est adressé aussi aux ingénieurs, architectes et propriétaires intéressés, afin qu'ils prennent note des considérations ci-dessus et favorisent le développement économique du canton des Grisons, dans le sens indiqué, c'est-à-dire en généralisant l'utilisation des produits ligneux.

Il est à souhaiter que ces mesures si opportunes aient un plein succès et aussi, d'autre part, que d'autres cantons suivront le judicieux exemple donné par les cantons de Berne et des Grisons. Le plus tôt serait le mieux.

(Paru dans le « *Marché des bois* », n° 16/17, 1936.)

Vaud. Le Conseil d'Etat vient de désigner le successeur de feu M. H. Golay comme inspecteur forestier de l'arrondissement 5 (Vevey-Oron). Son choix s'est porté sur M. Jean Francey, jusqu'ici inspecteur de l'arrondissement 12, à Nyon, depuis 1925.

Vaud. *Société vaudoise de sylviculture. Assemblée annuelle d'été des 26 et 27 juin 1936, à Bex.* Soucieux de maintenir l'intérêt des assemblées annuelles de notre société, le comité s'efforce de varier le plus possible les buts de nos courses estivales. Après une visite au Plateau en 1934, une escapade en Savoie en 1935, le programme de 1936 nous convie à Bex.

Relevons que le comité a jugé bon de supprimer la séance administrative, qui s'était révélée souvent plus fastidieuse qu'utile. La prise de contact se fait ainsi plus cordialement à l'apéritif et au cours du repas, excellemment servi à l'hôtel Central. M. *Aubert*, inspecteur des forêts à Rolle, notre distingué président, après nous avoir apporté les souhaits d'usage du comité, donne la parole à M. *de Kalbermatten*, inspecteur forestier à Bex, qui rappelle que deux excursions sont prévues au programme : l'une aux mines des salines de Bex, l'autre à Bretaye. Chacun, selon ses goûts ou ses visites antérieures, a choisi : les « mineurs » sont les plus nombreux. Et pourtant, Bretaye !, par le beau temps, quel enchantement à cette saison des fleurs alpines ; mais le temps est maussade.

Sous les châtaigniers en pleine floraison, le monôme des forestiers s'étire, serpente dans les sentiers des vignes, sous les lazzis des vigneronnes, pour gagner l'entrée des mines au Bouillet. C'est là que M. *Chevalley*, directeur des salines, nous dit la bienvenue. Il doit sourire de la diversité des accoutrements cocasses dont s'affublent ses visiteurs, sur la foi d'une circulaire qui faisait craindre des douches boueuses. Telle l'entrée d'une forteresse, la galerie s'ouvre à couvert, en pleine forêt : armés de lampes à acétylène, nous pénétrons dans le labyrinthe des 70 km de galeries qui fouillent en tous sens les entrailles de la terre. Leur gabarit est assez capricieux : si la largeur est suffisante au passage d'un homme normal, la hauteur utile varie souvent, au point de mettre en danger les boîtes crâniennes de « l'étage dominant ».

Mais nous sommes loin de la forêt et pensons en mineurs : songeons au labeur des hommes moins favorisés que les travailleurs de la forêt, qui ont, au cours des ans sans soleil et sans joie, creusé dans le roc, au pic et à la pioche, ces interminables couloirs, ces salles voûtées, où nous marchons depuis une heure. Tout le réseau que nous traversons a été en exploitation il y a un siècle environ ; il ne sert plus aujourd'hui que de voie d'accès et à l'évacuation des eaux salées : relevons à ce propos qu'une conduite de bois, composée de troncs résineux creusés et emboutis, fonctionne depuis 100 ans. Nous parvenons dans une salle de prospection, d'où une machine à forer le roc permet, par des sondages systématiques de plusieurs centaines de mètres de longueur, la recherche des bancs de roche salée susceptible d'être exploitée utilement.

Enfin, dans la Grande salle, une collation gracieusement offerte par la commune de Bex et la société des Salines donne l'occasion à M. *Chevalley*, directeur, de faire l'exposé historique de l'exploitation du sel à Bex. Vers la fin du XVII^{me} siècle, seules les sources salées sont connues ; à la suite de la découverte de nouvelles sources au XIX^{me} siècle, on part à la recherche de la roche salée : c'est la période de l'extraction de la roche, transportée à l'extérieur de la mine pour en dissoudre le sel. Le prix de revient assez élevé de ce mode d'exploitation a risqué, vers 1860, de provoquer l'abandon des mines par

l'Etat de Vaud, qui se décida pourtant à accorder une concession d'exploitation à une société fermière. Par la désalaison de la roche à l'intérieur de la mine, les frais d'exploitation furent réduits à tel point, que la production du sel devint alors très rémunératrice. Aujourd'hui, enfin, on utilise toutes les sources salées existantes et l'eau salée obtenue par inondation d'anciennes galeries et salles. Cette eau est pompée au fond d'un puits de 100 m de profondeur, par une pompe Mammouth. Ce mode de faire actuel fonctionne à satisfaction depuis 25 ans et fournit deux quintaux métriques de sel à l'heure.

Mais, de tous temps, le sel a été extrait de l'eau par évaporation : on n'a encore rien trouvé de mieux ! Seules, les installations se sont améliorées; et le premier combustible, le bois, a été supplanté par la houille. Un exposé clair et précis de notre président, M. Aubert, laisse entrevoir la possibilité d'utiliser à nouveau le bois, si l'on parvient, au moyen de gazogènes bien au point, à en extraire toutes les calories.

Au repas du soir, à la villa des Bains, notre président sait donner à ses compliments aux divers invités le brio élocutif rendant au menu le piment qui lui manque. Il salue d'abord le colonel Weber, commandant du fort de Savatan, les délégués des communes, dont les propriétés forestières recevront notre visite le lendemain : M. Michaud, conseiller municipal à Bex, M. Guyaz, conseiller municipal à Lavey. Il remercia M. Chevalley, notre cicerone de tantôt. Parmi les membres de la Société, il releva tout spécialement la présence de M. Muret, ancien chef du Service cantonal des forêts, dont la retraite n'a pas diminué l'intérêt qu'il porte à la forêt vaudoise; en effet, la veille il assistait au premier lâcher de bouquetins dans les Alpes vaudoises. C'était le couronnement d'une œuvre chère à M. Muret, et à la réalisation de laquelle, avec M. Michaud, il a grandement contribué. M. Aubert constate avec plaisir que, comme de coutume, les régions voisines nous ont délégué quelques sociétaires : M. Rémy, inspecteur cantonal des forêts à Bulle, et M. Widmann, garde général à Thonon.

En fin de soirée, une charmante surprise nous fut réservée : avec beaucoup de finesse, M^{me} et M^{lle} de Kalbermatten, M^{me} Schwab et M. Grellet jouèrent un acte de Musset, sur une scène romantique très réussie.

Le lendemain, les autocars nous transportent dans les forêts cantonales du Planard et des Uschioux. Sous la direction de M. de Kalbermatten, nous traversons de belles futaies mélangées d'épicéa et de mélèze, avec quelques sapins et hêtres isolés. Les dimensions des sujets sont remarquables : de 35 à 50 mètres de hauteur. Les gardes forestiers du dernier cours ont mesuré un mélèze abattu de 52 m. Le matériel à l'hectare du bois fort (370 à 470 m³) accuse un accroissement de 7 à 8 m³.

Le sylviculteur se trouve ici en face d'un problème délicat et dont les solutions sont affaire d'expérience, d'observation des réactions du peuplement sous l'intervention du marteau, en fonction du

climat local et de la station : le rajeunissement d'une vieille futaie par voie naturelle. Les trouées, qui donneraient à l'épicéa et au mélèze la lumière nécessaire au développement des semis, sont immédiatement envahies par l'adénostyle, qui annihile toute tentative d'ensemencement. Un desserrement progressif du couvert favoriserait trop le sapin, qui semble déjà avoir, par endroits, la prépondérance dans les groupes de rajeunissement. Si l'établissement d'un rajeunissement viable d'épicéa est généralement assuré, celui du mélèze ne l'est pas : on a dû avoir recours à la plantation pour régénérer cette essence.

Les cars nous transportent ensuite au pâturage de Javernaz, à 1700 m d'altitude, d'où nous nous rendons par les Luex, dans le périmètre de reboisement de *Drausinaz*, d'une superficie de 200 ha. C'est une vaste entreprise de reconstitution de la forêt alpestre, dévastée par l'avalanche, à la suite de coupes inconsidérées. M. *Muret* a le privilège rare de nous présenter l'aboutissement des efforts constants du personnel forestier pendant 40 ans. Au début de sa carrière, il a aménagé les forêts avoisinantes; puis, devant les dégâts causés aux cultures de la Plaine du Rhône par le débordement des torrents, la Croisette et le Coursec, provoqué par les avalanches obstruant leur lit, le projet de reboisement de *Drausinaz* a pris naissance. Il fallut acquérir les terrains, à un prix dérisoire il est vrai, puis construire un système complet de travaux de défense, qui eurent beaucoup à souffrir des avalanches et durent être reconstruits à plusieurs reprises. De même, les premières plantations réussirent mal. Mais, la patience et la persévérance sont vertus forestières : à l'aide d'essences secondaires, la couverture boisée du sol est enfin assurée. La nouvelle forêt se crée actuellement par ensemencement naturel : juste récompense de la nature aux forestiers vaillants, du plus humble au chef, qui rappelle aujourd'hui leur labeur.

Par un sentier pittoresque, nous atteignons la pâturage de Praz Beneu, où devait se faire le repas de midi. Quelques échappées sur le panorama que l'on a de ce belvédère nous ont fait maudire le brouillard et approuver notre chef de course pour son choix. Le mauvais temps nous a contraints à demander asile aux forts de Dailly, pour y prendre un repas frugal, mais bienvenu.

M. Pasche, syndic de Lavey, nous y accueille aimablement. A l'issue de cette course si réussie, M. Aubert adresse des remerciements très mérités à M. de Kalbermatten, pour l'organisation dont il avait bien voulu se charger.

G. Leuenberger, ing. forestier.

Divers.

Des parrains dans le règne animal.

Le mode de propagation et d'élevage des jeunes coucous est connu de tous les lecteurs du « Journal forestier ».

La découverte d'un jeune coucou dans un nid de rouge-gorge, faite dans les forêts de Bevaix par le garde forestier communal et ses

ouvriers, occupés à la réfection du chemin principal, a permis au sous-signé de prendre un instantané de cet affreux goulu, gros comme un merle, et que ses parrains, les deux petits rouges-gorges, s'épuisaient à nourrir. Le nid était au bord du chemin, au-dessus de la rigole bor-



Phot. J. Péter, à Bevaix.

Jeune coucou dans un nid de rouge-gorge
(Bevaix, div. 12; 7 juin 1936).

dant son côté amont. Un trou naturel dans le talus avait été sommairement aménagé en nid, et cette tanière en miniature a permis l'élevage du jeune filleul, qui a pris son essor, quelques instants après la prise de la photo.

J. P.

Nos illustrations.

La planche en tête de ce cahier reproduit deux vues, prises en 1931, par M. W. Nägeli, assistant à l'institut de recherches forestières de Zurich, d'un magnifique parc, aux *Mayens de Sion*, appartenant à la famille *de Werra*, à Sion.

Un inventaire de ces arbres, en 1931, a donné les résultats suivants. — L'étendue de cette réserve est d'environ 1,2 ha (altitude 1350 m). On y peut admirer 172 grosses plantes de mélèze, âgées alors de 130 ans. Volume total : 707 m³. La plus grosse plante a un diamètre, à 1,3 m, de 98 cm et une hauteur de 39 m (volume total : 7,5 m³).

Hauteur moyenne : 35 m; hauteur maximale : 40 m. Diamètre moyen, à 1,3 m : 70,2 cm.

Ces mélèzes, à la conservation desquels les propriétaires veillent avec un soin jaloux, comptent parmi les plus beaux du pays. Ayant crû à l'état clair, ils possèdent, en particulier, un cime ample et de belle longueur. Le tout est, au point de vue esthétique, d'un effet saisissant.